

**AFFAIRE N° 20 - Prise en compte au budget de la Commune pour l'exercice 1962 de la dernière tranche de l'emprunt pour la construction de l'abattoir.**

Le Maire donne lecture du rapport qui est adopté **( 8.000.000. de fra. )**  
à l'unanimité.

" Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre en  
" compte au budget de la Commune pour l'exercice 1962, la dernière tranche  
" de l'emprunt pour la construction de l'abattoir municipal.

" **EN DEPENSE** : au compte 230 - art. 23013 -

" construction d'un abattoir..... 8.000.000. de fra.

" **EN RECETTE** : au compte 166 - art. 1661 -

" Emprunt pour construction d'un abattoir.... 8.000.000. -"-

" Cette opération sera régularisée au prochain budget supplémen-  
" taire ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
Alberin le 5 Octobre 1962  
Le Préfet  
Signé : Ferreux Gradier